



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

R
M
I***21124312***Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur**11 OCT. 2021**

Pour le Greffe

N° d'entreprise : **0425 853 259**

Nom

(en entier) : **Prime Martin et fils Assureurs-Conseils**(en abrégé) : **P.Martin et fils**Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de la Libération 6 à 5004 Namur**

Objet de l'acte : Démission – Décharge – Nomination d'un administrateur – Renouvellement du mandat d'un administrateur – Pouvoirs

Extrait des décisions par écrit des actionnaires du 04 octobre 2021 :

Les actionnaires, qui détiennent l'intégralité des voix, adoptent les décisions suivantes :

1. Prise de connaissance de la démission d'administrateurs

Les actionnaires prennent acte des démissions en qualité d'administrateurs et de facto d'administrateur délégué, avec effet à compter du 30 septembre 2021, des personnes suivantes :

-Monsieur Prime-Pierre MARTIN, domicilié à 5170 Profondeville, Rive de Meuse 9, en qualité d'administrateur et d'administrateur délégué ;

-Madame Hélène MARTIN, domiciliée à 5030 Gembloux, Rue Try-à-la-Vigne 20, en qualité d'administrateur.

2. Décharge

Pour autant que de besoin, les actionnaires accordent décharge provisoire à Monsieur Prime-Pierre MARTIN et à Madame Hélène MARTIN en leur qualité d'administrateurs et/ou d'administrateur délégué, pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social en cours jusqu'à la date de leur démission.

Les actionnaires s'engagent à ce que la décharge définitive à donner pour l'exercice du mandat de Monsieur Prime-Pierre MARTIN et à Madame Hélène MARTIN, en qualité d'administrateurs et/ou en qualité d'administrateur délégué, au cours de la période écoulée depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de démission, soit examinée à l'occasion de la prochaine assemblée générale ordinaire

3. Nomination d'un administrateur

A l'unanimité des voix, décident de nommer, avec effet à compter du 30 septembre 2021, en qualité d'administrateur de la Société :

-La société à responsabilité limitée HELENE MARTIN MANAGEMENT, en abrégé « H2M », dont le siège social est situé à 5004 Namur, Rue de la Libération 6, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0768.929.391 (RPM Liège, division Namur).

Les actionnaires confirment avoir pris connaissance de la désignation par HELENE MARTIN MANAGEMENT SRL, de Madame Hélène MARTIN, domiciliée à 5030 Gembloux, Rue Try-à-la-Vigne 20, comme son représentant permanent pour le mandat d'administrateur que cette dernière exerce au sein de la Société.

Les actionnaires confirment que le mandat d'administrateur de HELENE MARTIN MANAGEMENT SRL est rémunéré.

4. Renouvellement du mandat d'un administrateur

Pour autant que de besoin, l'assemblée générale ordinaire décide de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de la personne suivante en vue de l'aligner avec le mandat d'administrateur de H2M SRL, à compter du 30 septembre 2021 et pour une période qui finira immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2027 :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/10/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

-Monsieur Jean-François MARTIN, domicilié à 5030 Gembloux, Rue Try-à-la-Vigne 20.
Les actionnaires rappellent, pour autant que de besoin, que le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Jean-François MARTIN est rémunéré.

5. Pouvoirs

Les actionnaires donnent tout pouvoir à Madame Cindy Torino, et/ou Madame Diane Bouvier ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SRL pour accomplir au nom et pour le compte de la Société, toutes les formalités de publication légale relative à la présente décision, et en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 04 octobre 2021 :

Après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, le conseil d'administration, dans l'intérêt de la Société, et à l'unanimité des voix, adopte les décisions suivantes :

a) Prise de connaissance de la démission d'un administrateur délégué

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Prime-Pierre MARTIN domicilié à 5170 Profondeville, Rive de Meuse 9, en tant qu'administrateur et administrateur délégué, et ce avec effet à dater du 30 septembre 2021.

b) Nomination d'un administrateur délégué

Le conseil d'administration décide de nommer en qualité d'administrateur délégué la société à responsabilité limitée HELENE MARTIN MANAGEMENT, en abrégé « H2M », dont le siège social est situé à 5004 Namur, Rue de la Libération 6, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0768.929.391 (RPM Liège, division Namur), représentée par son représentant permanent Madame Hélène MARTIN et ce avec effet à dater du 30 septembre 2021.

c) Pouvoirs

Le conseil d'administration décide de donner tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot et/ou Madame Diane Bouvier, et/ou tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SRL pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge.

Diane Bouvier,
mandataire